

COMMUNE DE VALDOIE

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 1^{er} AVRIL 2011

PROCES VERBAL DE SEANCE
(COMPTE-RENDU)

L'an deux mille onze, le premier avril, le Conseil Municipal de la Commune de VALDOIE était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel ZUMKELLER, Maire sortant.

Etaient présents :

Mme Jacqueline BERGAMI, M. Christian RIBREAU, Mme Christiane TISSERAND,
M. Jacques RAVEY, M. Ludovic PESSAROSSO, Mme Sabine DITNER, M. Alain MOUREAUX,
Mme Paola ARRAGON, M. Hervé LACOUR, M. Mohamed BERKOUN (arrivé à 20h40),
M. Stéphane RICHE, M. Norbert TISSIER, M. Romuald ROICOMTE, Mme Josselyne CHOUQUET,
Mme Sophie PIQUEPAILLE, Mme Sophie SAILLEY, Mme Natacha LEVRATTO,
Mme Aurélie BAZIN, Melle Jessica MOUREAUX.

M. Yves ACKERMANN, M. Denis PIOTTE, Mme Marie-Pierre SOUKAINI, M. Olivier DOMON,
Mme Sanela MARKOVIC.

Mme Jocelyne ZEMP.

Etaient excusés et avaient donné procuration :

M. Michel FERRANDON à M. Michel ZUMKELLER.

Mme Danielle HIMBERT à M. Olivier DOMON,
M. Robert BOLLE-REDDAT à Mme Marie-Pierre SOUKAINI.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : **Madame Jessica MOUREAUX** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1) INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel ZUMKELLER, Maire sortant, qui déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus (présents ou absents) installés dans leurs fonctions. Il leur souhaite la bienvenue.

Il annonce les résultats du 2^{ème} tour, du 27 mars 2011.

2) ELECTION DU MAIRE

Madame Jacqueline BERGAMI, étant la plus âgée des membres présents du Conseil Municipal, prend la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Elle procède :

- ✓ à l'appel nominal des membres du Conseil,
- ✓ au dénombrement des 29 Conseillers présents,

et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Elle invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs : Madame Sophie PIQUEPAILLE et Madame Jocelyne ZEMP.

Monsieur Olivier DOMON informe le Conseil Municipal que les membres du groupe « Ensemble pour Valdoie » ne participeront à aucun vote.

Il a été procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre d'abstentions	: 7
Nombre de votants	: 22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	: 1
Nombre de suffrages exprimés	: 21
Majorité absolue	: 11

Monsieur Michel ZUMKELLER ayant obtenu 21 voix est élu Maire.

Monsieur Michel ZUMKELLER prend la présidence de l'assemblée.

3) ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur Michel ZUMKELLER élu Maire, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Monsieur le Député-Maire rappelle que les Adjointes sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Une liste de candidats aux fonctions d'Adjointes au Maire a été déposée (Madame Sophie PIQUEPAILLE, Monsieur Alain MOUREAUX, Madame Paola ARRAGON, Monsieur Christian RIBREAU, Madame Christiane TISSERAND, Monsieur Stéphane RICHE, Madame Sabine DITNER et Monsieur Hervé LACOUR).

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre d'abstentions	: 7
Nombre de votants	: 22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	: 1
Nombre de suffrages exprimés	: 21
Majorité absolue	: 11

Monsieur Olivier DOMON relève qu'il n'a pas été donné la possibilité, à d'autres groupes, de présenter une liste, ni décidé de surseoir à ce temps, ce qui entacherait le vote d'illégalité.

Monsieur le Député-Maire note que dans la précipitation le Conseil n'a pas été invité à délibérer pour fixer le nombre d'Adjointes précis. Il propose alors au Conseil d'annuler ce premier vote en délibération en ce sens ; proposition adoptée à l'unanimité.

4) DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Député-Maire indique qu'en application des articles L. 2122-1 à L. 2122-2-1 du CGCT, la Commune peut disposer, au maximum, de huit Adjointes au Maire. Elle doit disposer au minimum d'un Adjoint.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal fixe à huit le nombre d'Adjointes au Maire (approuvé à l'unanimité).

5) ELECTION DES ADJOINTS (suite à annulation précédente)

Monsieur le Député-Maire explique le déroulement de l'élection des Adjointes. Il demande si l'assemblée est d'accord pour procéder sans délai au vote, ce qu'approuve à l'unanimité le Conseil Municipal.

Il a été aussitôt procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre d'abstentions	: 7
Nombre de votants	: 22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	: 1
Nombre de suffrages exprimés	: 21
Majorité absolue	: 11

Ont été proclamés Adjointes et consécutivement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Sophie PIQUEPAILLE. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-dessous :

1. Madame Sophie PIQUEPAILLE
2. Monsieur Alain MOUREAUX
3. Madame Paola ARRAGON
4. Monsieur Christian RIBREAU
5. Madame Christiane TISSERAND
6. Monsieur Stéphane RICHE
7. Madame Sabine DITNER
8. Monsieur Hervé LACOUR

La séance est levée à 20 h 46.

Le Secrétaire de séance,

Le Député-Maire,

Jessica MOUREAUX.

Michel ZUMKELLER.

Conseil Municipal convoqué le : 28 Mars 2011

Procès verbal affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :
5 avril 2011